

Département du CALVADOS  
Arrondissement de CAEN  
Canton CAEN 1  
Commune de Verson (14790)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 28/03/2023	L'an deux mille vingt trois Le 3 avril à 20 h
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 28/03/2023	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
<b>ENVOI EN PRÉFECTURE</b> 11 AVR. 2023	<u>Etaient présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoints. Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 24	M. Stoffel donne pouvoir à Mme Perrier. M. Bouchard donne pouvoir à M. Le Rétif. Mme Quesnel.
VOTANTS : 26	<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Le Bourgeois

### OBJET : OUVERTURE D’UNE AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT POUR LE PROJET DE CREATION D’UNE VOIRIE AU NORD DE L’ECOQUARTIER

M. Deau, maire-adjoint délégué aux finances, indique que le projet de création d’une voirie au nord de l’écoquartier, rue haute Vergée, nécessite une programmation pluriannuelle de financement en recettes et en dépenses.

M. Le Bourgeois, maire-adjoint délégué aux Espaces publics et au cadre de vie, rappelle que par délibération n°01.01.2023, le conseil municipal a affirmé son projet de création d’une voirie au nord de l’écoquartier, avec voie verte et aménagement paysager d’une noue et d’une haie bocagère pour un montant initialement estimé à 636 000 € TTC.

Les études réalisées depuis janvier 2023 ont permis de revoir l’estimation totale de l’opération, ramenée à 450 000 € TTC. En effet, le projet de travaux s’appuie sur la couche de fondation actuelle de la voie de chantier et la Commission Espaces publics a proposé et validé des solutions pour optimiser le coût du projet concernant l’éclairage et les bordures de la noue/voie verte notamment.

Ce projet peut bénéficier d’un fonds de concours descendant de Caen la mer de 50% du montant HT des travaux (une fois déduites les subventions obtenues). Le Département pourrait financer plus spécifiquement la réalisation de la haie bocagère au titre du dispositif des aides à la plantation de haies. Des subventions auprès de l’Etat au titre de la DETR/DSIL et auprès du Département au titre du Contrat de territoire sont également sollicitées.

Le nouveau plan de financement de l'opération se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montants en €	Nature	Montant en €
Etudes - maîtrise d'œuvre	30 000 €	Fonds de concours Caen la mer (50% de l'opération une fois déduites les subventions)	119 950 €
Travaux voirie	247 000 €	Subvention DETR/DSIL	95 000 €
Travaux voie verte	47 000 €	Subvention CD14 (Contrat de territoire 60% voie verte)	28 200 €
Travaux haie bocagère	17 000 €	Subvention CD14 (Aide plantation haies 70%)	11 900 €
Aléas et révisions de prix 10%	34 000 €	Autofinancement commune	119 950 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>375 000 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>375 000 €</b>
<b>TVA</b>	<b>75 000 €</b>	Autofinancement commune TVA	75 000 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>450 000 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>450 000 €</b>

Il est donc proposé d'ouvrir une Autorisation de programme (AP) pour 450 000 € et de définir les crédits de paiement (CP) sur deux ans : 2023 et 2024.

L'AP définit la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elle est valable sans limitation de durée et révisable par délibération. Les CP correspondent quant à eux à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant un exercice donné, pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'AP correspondante.

Les CP sont prévisionnels et actualisables au moment du vote du budget à chaque exercice ou par décision budgétaire modificative. Les CP non utilisés une année sont repris l'année suivante par délibération du conseil municipal.

L'AP/CP pour le projet de voirie se présente comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024 prévisionnels
2023-01	Voirie nord-écoquartier	450 000 €	253 200 € (BP 2023)	196 800 €

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

Considérant l'avis de la Commission finances réunie le 21 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'ouvrir une autorisation de programme et des crédits de paiement tels que susmentionnés pour l'opération de création d'une voirie au nord de l'écoquartier comprenant une chaussée, une noue, une voie verte et une haie bocagère ;
- D'autoriser Madame la Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondant aux CP 2023 tels qu'indiqués.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,  
  
 Nathalie DONATIN  
